

Experts-Comptables,
Commissaires aux Comptes,
Associés :

- Yves CASSIN
- Frédéric FRANCE
- Eric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU



LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE

Siège social : 1 bis, rue de Prusly,
21400 CHATILLON SUR SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Cabinet ACC, représenté par Eric CORRET

Siège social : Parc Valmy - 3G rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

Membre de la Compagnie Régionale de **Dijon**

Parc Valmy ■ 3G rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - PASSIF

210520 - Asso. des AMIS DE L'ECOLE PUBL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 367,16	19 367,16
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 247,20	-11 000,90
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-28 105,62	21 248,10
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 948,56	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	13 457,30	29 614,36
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	364,01	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 334,62	4 765,50
Dettes fiscales et sociales	40 524,25	23 135,08
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		283,93
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	47 222,88	28 184,51
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	60 680,18	57 798,87

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

47 222,88

28 184,51

COMPTE DE RÉSULTAT

210520 - Asso. des AMIS DE L'ECOLE PUBL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	103 807,54	101 153,34
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	150 000,00	150 000,00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 871,97	3 397,64
Cotisations	10,00	40,00
Autres produits (hors cotisations)	23,23	42,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	255 712,74	254 633,68
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		524,76
Achats d'autres d'approvisionnements	54 343,03	47 217,18
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	17 523,45	15 307,85
Impôts, taxes et versements assimilés	3 307,44	2 739,99
Salaires et traitements	157 625,06	134 921,51
Charges sociales	45 439,32	29 807,59
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 533,19	415,13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 408,06	1 877,47
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	544,92	2 720,92
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	282 724,47	235 532,40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-27 011,73	19 101,28
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6,72	5,15
Autres intérêts et produits assimilés	9,34	67,34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	16,06	72,49
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	68,98	0,27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	68,98	0,27
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-52,92	72,22

COMPTE DE RÉSULTAT

210520 - Asso. des AMIS DE L'ECOLE PUBL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	310,00	2 700,00
Sur opérations en capital	1 211,44	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 521,44	2 700,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 562,41	
Sur opérations en capital		625,40
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 562,41	625,40
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 040,97	2 074,60
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-28 105,62	21 248,10
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	257 250,24	257 406,17
TOTAL DES CHARGES	285 355,86	236 158,07
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-28 105,62	21 248,10
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-28 105,62	21 248,10
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	-1 040,97	2 074,60